

Syndicat Mixte du SCOT Cubzaguais/Nord Gironde

PROCES VERBAL

Comité syndical du 04/10/2023

**L'an deux mille vingt-trois,
Le 04 octobre 2023 à 16h00,**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du syndicat mixte, 365 avenue Boucicaut, 33240 Saint-André-de-Cubzac, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente du syndicat mixte du SCoT, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation le 27 septembre 2023.

DELEGUES EN EXERCICE : 15
NOMBRE DE PRESENTS : 9
NOMBRE DE VOTANTS : 10

Présents :

Célia MONSEIGNE, Serge JEANNET, Florian DUMAS, Pierre JOLY, Valérie GUINAUDIE, Christophe MARTIAL, Jean-Paul LABEYRIE, Brigitte MISIAK, Roger TARIS

Absent excusé :

**Éric HAPPERT, Patrice GALLIER, Alain TABONE (pouvoir à Célia MONSEIGNE)
Jean-Luc DESPERIEZ, Alain RENARD**

Absents :

Christiane BOURSEAU

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance du comité syndical ouverte. Jean Paul Labeyrie est désigné comme secrétaire de séance.

ODRE DU JOUR	
DÉLIBÉRATION N°	OBJET
2023-17	Décision Modificative n°1

1- Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 13 juin 2023

Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2- Rapport n°2023-17: Décision modificative n°1

Vu l'instruction Comptable M14,

Vu la délibération n°2023-06 en date du 02 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n°2018-15 en date du 22 juin 2018 par laquelle le comité syndical du SCOT a prescrit l'élaboration d'un SCOT sur le territoire du Cubzaguais Nord Gironde,

Considérant que les crédits inscrits au Budget Primitif, correspondants au solde du marché initial, ne sont pas suffisants pour le financement du nouveau marché,

Il convient d'augmenter le compte 202 de 33 306.00€ et de financer cette dépense supplémentaire par une réduction du compte 6558.

Le Comité Syndical décide :

- D'approuver la Décision Modificative n°1, ci-dessous, qui s'équilibre comme suit :

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	33 306,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	33 306,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6558-01 : Autres contributions obligatoires	33 306,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	33 306,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	33 306,00 €	33 306,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 306,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 306,00 €
D-202-01 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	33 306,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	33 306,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	33 306,00 €	0,00 €	33 306,00 €
Total Général		33 306,00 €		33 306,00 €

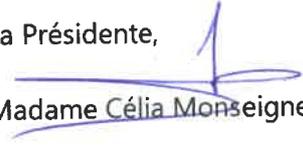
Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente,


Madame Célia Monseigne.

Le Secrétaire de Séance,

Monsieur Jean-Paul Labeyrie.

